



 Fortes unies

Monsieur Jocelyn Vachon
Président
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721
Montréal (Québec) H3G 1R8

Par courriel : presidence@opiq.qc.ca

Montréal, le 1^{er} décembre 2020

Objet : Demande d'adaptation de la norme de formation accréditée en contexte de pandémie.

Monsieur,

Le contexte inédit lié à la pandémie de COVID-19 frappe de plein fouet la profession d'inhalothérapeutes.

Comme vous l'avez si justement souligné lors de la Semaine de l'inhalothérapeute 2020, « la situation pandémique qui sévit a bousculé nos vies personnelles et professionnelles ». L'OPIQ a même dû mettre en place des mesures pour faciliter le déploiement d'effectifs en inhalothérapie « afin de soutenir le réseau de la santé et des services sociaux sur le plan de la disponibilité des ressources humaines nécessaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19. »

Comme nous l'appréhendons malheureusement, la deuxième vague actuelle, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, fait augmenter toujours plus l'importante pression subie par nos membres. Aussi, à titre de présidente de la Fédération de la santé du Québec (FSQ), je vous adresse une demande qui nous a été soumise par un très grand nombre de nos membres exerçant la profession d'inhalothérapeute.

La FSQ vous demande de suspendre, temporairement, la norme de formation accréditée, tant que durera la crise sanitaire. Il en va de la santé même de nos membres.

Les inhalothérapeutes sont constamment sur la ligne de front : les heures de travail ne cessent d'augmenter; le recours, par les employeurs, aux temps supplémentaires obligatoires s'est accentué depuis le début de cette pandémie.

La possibilité de suivre des cours en mode présentiel est totalement illusoire. Des problématiques majeures de conciliation travail-famille se multiplient.

Tous ces motifs militent en faveur de la suspension temporaire de la formation continue obligatoire pour nos membres en contexte de pandémie.

Les inhalothérapeutes s'attendent à un geste de reconnaissance et de répit de la part de leur ordre professionnel en ce qui a trait aux exigences de formation continue. Est-il nécessaire de souligner que la décision de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) en ce sens a fortement été appréciée par ses membres?

Je suis convaincue qu'une semblable décision de votre part serait particulièrement bien reçue de la part des inhalothérapeutes qui souhaitent pouvoir mener cette importante lutte quotidienne, sans tomber au combat.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de l'OPIQ, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus solidaires.



Claire Montour, présidente
Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ)